

EHESP

MODULE INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ PUBLIQUE

– 2017 –

**LA NATUROPATHIE :
L'AUTRE TERRITOIRE DE SANTE**

– Groupe n° 28 –

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| – ATTANE Cécile | – JACQUARD Camille |
| – BACHELLEZ Cédric | – KICHETA Sabrina |
| – BRANLANT Christine | – MARTINET Séverine |
| – CHERMEUX Julie | – MURIEL Alexandra |
| – CHOUAT Jamel | – TROCHU Armelle |
| – KOHLMULLER-DARS Flora | – VOLET Séverine |

Animateurs :

- CONSTANT Aymery
- RAUDE Jocelyn

Sommaire

Introduction	1
METHODOLOGIE.....	5
1 Les naturopathes : des profils variés	7
1.1 Répartition spatiale des naturopathes et des praticiens	7
1.2 Une vision partagée malgré une diversité de profils	8
1.2.1 Un objectif commun de bien-être mais de multiples pratiques	8
1.2.2 Des parcours éclectiques	9
1.3 Une offre de formation pléthorique	10
1.3.1 Un développement de l'offre de formation peu favorable à une reconnaissance de la profession	11
1.3.2 Une organisation progressive des centres de formation en naturopathie	11
2 Une autorégulation progressive de la profession.....	13
2.1 Le rôle moteur des associations et des fédérations.....	13
2.2 La mise en place de réseaux à géométrie variable.....	14
2.2.1 La FENA et l'OMNES : un fort partenariat et une grande présence sur la scène médiatique et politique.....	15
2.2.2 L'APNF : un réseau de moindre importance.....	15
2.2.3 Le SPN : un réseau récent, ouvert aux praticiens non naturopathes et moins exigeant sur la formation.....	16
2.2.4 La FENAVI: une fédération moins visible représentant la naturopathie orthodoxe.....	16
2.3 La construction d'un discours partagé par rapport à la médecine conventionnelle	17
2.3.1 La construction d'un discours homogène des naturopathes à l'égard de la médecine conventionnelle.....	17
2.3.2 Une naturopathie respectant le monopole médical et tolérée par la médecine conventionnelle	18
3 Une reconnaissance réclamée par la profession pour valoriser ses apports et sécuriser ses pratiques.....	20

3.1	Un contexte européen et international favorable	20
3.1.1	La promotion d'une dynamique intégrative et d'une régulation par l'OMS	20
3.1.2	La résolution du Parlement Européen en faveur de la reconnaissance des médecines complémentaires	21
3.1.3	La Belgique et la Suisse, exemple de pays francophones en cours de reconnaissance de la naturopathie.....	21
3.2	Des risques de dérives en l'absence de régulation en France.....	22
3.2.1	Des risques de sécurité sanitaire en l'absence de formation réglementée et de code de déontologie partagé	22
3.2.2	Des risques de dérives sectaires et d'abus de faiblesse.....	23
3.2.3	Un risque d'opposition aux politiques de santé publique	23
3.3	Une reconnaissance réclamée par la majorité des naturopathes qui connaît certaines avancées nationales	24
3.3.1	Une reconnaissance de la profession et de ses formations réclamée par la majorité des naturopathes	24
3.3.2	De petites avancées de la part des institutions et de l'ordre des médecins en matière de reconnaissance.....	25
3.3.3	Certains hôpitaux commencent à intégrer des pratiques « bien-être » proches de la naturopathie.....	26
	Conclusion.....	27
	Bibliographie.....	29
	Liste des annexes	I
	ANNEXE 1 : grille d'entretien naturopathes.....	II
	ANNEXE 2 : grille d'entretien associations	IV
	ANNEXE 3 : grille d'entretien écoles.....	V
	ANNEXE 4 : sondage rapide.....	VI
	ANNEXE 5 : cartographie « densité autres thérapeutes »	VII
	ANNEXE 6 : cartographie « densité omnipraticiens »	VIII
	ANNEXE 7 : rétro-planning du groupe de travail.....	IX

R e m e r c i e m e n t s

Notre sympathie et nos remerciements chaleureux vont en premier lieu aux naturopathes et autres institutions qui ont pu, au débotté, nous consacrer soit en direct, soit par téléphone, un temps précieux dans leur pratique.

Une pensée particulière pour tous ceux de notre entourage (familles, amis, collègues) qui nous ont ouvert leur carnet d'adresse pour alimenter notre vivier de naturopathes, de médecins, de pharmaciens, ...

Et enfin, un clin d'œil à tous les membres de l'EHESP : étudiants, personnels, élève-fonctionnaires, ... qui ont donné un peu de leur temps pour répondre à notre « sondage rapide ».

Cette réflexion n'aurait pu prendre forme sans la construction d'une bonne dynamique de groupe qui sera profitable dans notre exercice futur.

Liste des sigles utilisés

AP-HP	Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
APNF	Association Professionnelle des Naturopathes Francophones
ARS	Agence Régionale de Santé
ASCA	Fondation Suisse pour les Médecines Complémentaires
CENATHO	Collège Européen Naturopathie Traditionnelle Holistique
CERFPA	Centre Privé d'Enseignement par Correspondance sous Contrôle Pédagogique de l'Etat
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CNFDI	Centre National Privé de Formation à Distance
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
DGS	Direction Générale de la Santé
EHESP	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
FENA (ex-FENAHMAN)	Fédération Française des Ecoles de Naturopathie
FENAVI	Fédération Européenne de Naturopathe Vitaliste
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
ISFH	Institut Français des Sciences de l'Homme
MIVILUDES	Mission Interministérielles de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires
NCCAM	Ancienne appellation du National Center for Complementary and Integrative Health
NVS	Association Suisse en Naturopathie
OMNES	Organisation de la Médecine Naturelle et de l'Education Sanitaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PNCAVT	Pratique Non Conventionnelle à Visée Thérapeutique
RME	Registre de Médecine Empirique
RNCP	Registre National des Certifications Professionnelles
SPN	Syndicat Professionnel de la Naturopathie
UNB	Union des Naturopathes Belges
WNF	World Naturopathy Fédération

INTRODUCTION

Comme le souligne l'article du Monde publié le 21 mars 2016, "*Naturopathe, une reconversion à la mode*"¹, l'attrait pour la naturopathie et plus largement pour la médecine non conventionnelle est d'actualité.

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 100 millions d'Européens recourent actuellement à la médecine non conventionnelle. Cet engouement est notamment lié à l'émergence de maladies chroniques et à la défiance envers la médecine allopathique. Ceci a poussé notamment l'OMS à adopter dès 2002 une stratégie pour la médecine traditionnelle, préconisant l'usage de bonnes pratiques.

Selon une note d'octobre 2012 du Centre d'Analyse Stratégique², « *La médecine non conventionnelle désigne les soins, pratiques et croyances autres que ceux du système de santé dominant à un endroit et à une période donnée* ». L'OMS emploie le terme de médecine traditionnelle, les pays anglo-saxons celui de médecine complémentaire et alternative et la France de médecine douce, naturelle, parallèle ou holistique, dont fait partie la naturopathie.

Pour Daniel Kieffer³, personnalité reconnue dans le domaine de la naturopathie : "*Elle se définit comme la synthèse des méthodes naturelles de santé, à vocation préventive, éducative et pédagogique. Elle promet également le rétablissement de la santé dans les troubles mineurs, lorsqu'un diagnostic préalable a été posé par le médecin, en améliorant la qualité et l'hygiène de vie : Le naturopathe est un éducateur de santé. Son champ d'action comme le recommande l'OMS est la prévention d'action primaire, passant par l'hygiène et la qualité de vie, le bien-être au sens global, tel que l'entend la définition de la santé de l'OMS.*"

De plus, le naturopathe a recours à des techniques très diverses adaptées à chaque client, telles que « *l'alimentation ou l'hygiène nutritionnelle, la psychologie ou l'hygiène neuropsychique, les exercices physiques ou l'hygiène musculaire ou émonctorielle, mais*

¹ ROLLOT C, 21 mars 2016 "Naturopathe, une reconversion à la mode"[visité le 14.05.2017]

² Définition issue de la National Center For Complementary and Alternative Medecine (NCCAM) et de la Cochrane Collaboration citée par le Centre d'Analyse Stratégique, octobre 2012, "*Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecins non conventionnelles ?*"

³ Sénat, Février 2013, "*Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger, Audition de M. Daniel KIEFFER, directeur du Collège européen de naturopathie traditionnelle holistique (CENATHO)*"

aussi l'hydrologie, les techniques manuelles, la réflexologie, les plantes ou la phytologie, les techniques énergétiques ou le magnétisme et les techniques vibratoires. »⁴

La note précitée du Centre d'analyse stratégique en date d'octobre 2012⁵ distingue deux systèmes de régulation selon la tradition juridique : les pays tolérants, comme le Royaume-Uni ou la Scandinavie et les pays monopolistiques comme la France, la Belgique, l'Espagne ou l'Italie. Le droit français sanctionne l'exercice illégal de la médecine, toute personne établissant un diagnostic ou donnant un traitement sans être médecin s'exposant à des poursuites.

Ces dernières années, la naturopathie a connu de profondes mutations et semble s'orienter vers une dynamique moderne, urbaine, axée notamment sur la prévention et le coaching santé. En 1993, selon une étude du CREDES, seuls 4,7% des interrogés reconnaissaient avoir eu recours à de la médecine douce dans les 12 derniers mois. Suite à la diffusion d'un sondage rapide auprès des élèves et du personnel de l'EHESP, nous avons pu constater qu'aujourd'hui, 16% environ des personnes interrogées ont consulté un naturopathe⁶. Ceci semble montrer un certain engouement pour la discipline, alors même que la naturopathie ne fait pas partie des pratiques privilégiées par les français en matière de médecine non conventionnelle⁷.

Pourtant, il n'existe actuellement pas en France de reconnaissance de la profession de naturopathe. Cette reconnaissance impliquerait selon Isabelle ROBARD⁸ *"la mise en place d'un statut officiel de ces nouvelles professions et thérapeutiques. Ceci nous amène à deux axes de reconnaissance : celle des techniques médicales et celle des praticiens"*.

Dans ce contexte, nous avons tenté d'esquisser le, ou plutôt les portraits "types" des naturopathes, les idéologies sous-tendant leurs pratiques et leur positionnement dans le système de santé.

⁴ GRISONI A., 2011, « *Sous les pavés, la terre : culte du bien-être et nouveaux métiers : la naturopathie en transformation à la conquête du marché* », Doctorat de sociologie, sous la direction de Nilüfer Göle, École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

⁵ Centre d'Analyse Stratégique, octobre 2012, *"Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecins non conventionnelles ?"*

⁶ Cf Annexe 4 : sondage rapide

⁷ Centre d'Analyse Stratégique, octobre 2012, *"Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecins non conventionnelles ?"*

⁸ ROBARD I, 2002, *"Médecines non-conventionnelles et droit : la nécessaire intégration dans les systèmes de santé en France et en Europe"*, Edition du Juris Classeur, col. Actualité

Malgré le constat d'une apparente diversité de profils de naturopathes, existe-il un processus de normalisation de la profession de naturopathe ? Se dirige-t-on à terme vers une reconnaissance institutionnelle de ce métier?

Pour répondre à cette problématique, nous avons essayé lors de ce travail collectif d'évaluer leur nombre sur le territoire, de décrire et comprendre leur métier et parcours, leur formation (I). L'objectif était également d'appréhender l'éventuelle structuration de leur profession à travers l'étude des réseaux professionnels et des liens entre acteurs et comprendre leurs positionnements par rapport à la médecine conventionnelle (II). Enfin, nous nous sommes interrogés sur les conséquences d'une éventuelle reconnaissance institutionnelle de la profession (III).

METHODOLOGIE

Pour cette étude, sont considérés comme « naturopathes », les thérapeutes qui se définissent comme naturopathes auprès du grand public. Ont ainsi été exclus les ostéopathes, les homéopathes, les praticiens de médecines ayurvédique et chinoise, ainsi que les thérapeutes qui pratiquent une seule spécialité affichée de la naturopathie sans afficher expressément ce terme (ex : réflexologie plantaire).

Dans le terme « associations » ont été regroupées les associations de professionnels, les fédérations d'écoles et les syndicats professionnels. Les écoles incluses sont celles qui dispensent au moins une filière intitulée « naturopathie ».

Afin d'obtenir une première approche quantitative, une cartographie de la répartition spatiale des naturopathes et des thérapeutes non conventionnels par département a été établie via l'application Cartosanté⁹. Les données chiffrées sont issues du recensement des pages jaunes². Elles ont été comparées à la densité de médecins généralistes par département, rapportée à la population (données ARS 2014).

Afin de mener les enquêtes, trois grilles d'entretien distinctes ont été élaborées selon le type d'acteurs : naturopathes, écoles et associations. Ces grilles contiennent à la fois des questions fermées pour permettre un traitement statistique et des questions ouvertes pour laisser les interviewés s'exprimer sur des sujets plus larges, sans les influencer. Les informations ont été centralisées sous un formulaire via Google Forms permettant une exploitation plus efficace. Au total, nous avons menés 45 entretiens. Ils ont fait l'objet d'une rencontre physique avec l'interlocuteur dans la mesure du possible, et par téléphone pour le reste. Ils ont eu lieu sur environ 10 jours centrés sur la plage totale des 3 semaines de l'étude.

Nous avons réalisé 30 entretiens avec des naturopathes dont les contacts ont été trouvés sur les pages jaunes ainsi que via l'entourage des participants au projet. Ces thérapeutes sont répartis sur plusieurs départements français, y compris ultramarins (Guadeloupe, Réunion).

Nous avons aussi eu 5 entretiens avec des directeurs d'écoles et 4 entretiens avec les présidents et membres du bureau d'associations. Nous avons choisi de rencontrer à la fois des représentants de structures les plus visibles sur les réseaux mais aussi quelques acteurs

⁹ <http://cartosante.atlasante.fr/#l=fr:v=map5>

moins centraux, pour permettre de comparer les visions et les positionnements stratégiques.

Ces entretiens ont permis de rencontrer des personnalités reconnues du milieu de la naturopathie comme Daniel Kieffer ou Dominick Leaud Zachoval.

Par ailleurs, nous avons voulu confronter ces entretiens à d'autres points de vue. Nous avons tout d'abord cherché des éléments de comparaison dans d'autres pays. Cinq entretiens ont été menés en Suisse et en Belgique auprès de naturopathes et d'écoles. Nous avons aussi souhaité recueillir l'opinion de quelques médecins conventionnels (6 entretiens), d'un pharmacien, et de l'Ordre des médecins. Enfin, nous avons voulu sonder l'opinion publique au sujet de la naturopathie. C'est pourquoi, nous avons réalisé un court sondage en ligne auprès des élèves et professionnels de l'EHESP, bien que cet échantillon ne soit pas représentatif.

Tout au long des trois semaines dédiées au projet, nous avons alimenté un espace documentaire partagé comprenant notamment la bibliographie, les comptes rendus d'entretien, ainsi qu'un retro planning pour connaître l'état d'avancement du projet au fur et à mesure. Durant les premiers jours, nous avons commencé par travailler en groupe afin de valider ensemble les objectifs, méthodes et grilles d'entretien. Ensuite, chacun a réalisé des entretiens avec les différents acteurs selon les règles fixées au préalable. Un point d'étape à distance a eu lieu pendant cette deuxième semaine. Nous avons aussi pu échanger sur le mail de groupe afin de trouver rapidement une réponse à nos questions ou difficultés. Enfin, nous nous sommes retrouvés en troisième semaine pour rassembler nos informations et confronter nos idées, et surtout rédiger le rapport final¹⁰.

¹⁰ Cf. Rétro-Planning du groupe de travail en annexe 7

1 LES NATUROPATHES : DES PROFILS VARIES

L'étude des profils de naturopathe a nécessité plusieurs analyses : l'implantation sur le territoire des professionnels, leur vision de la naturopathie, leurs parcours et leurs formations.

1.1 Répartition spatiale des naturopathes et des praticiens

Afin d'appréhender quantitativement l'importance de la naturopathie en France, un dénombrement et une carte illustrant la répartition spatiale des naturopathes en France par département (métropole et outremers) à la fin 2016 ont été réalisées. La taille des cercles gris varie suivant le nombre de naturopathes installés dans chaque département, les dégradés de couleurs représentent leur densité, c'est-à-dire le nombre de naturopathes pour 100 000 habitants.

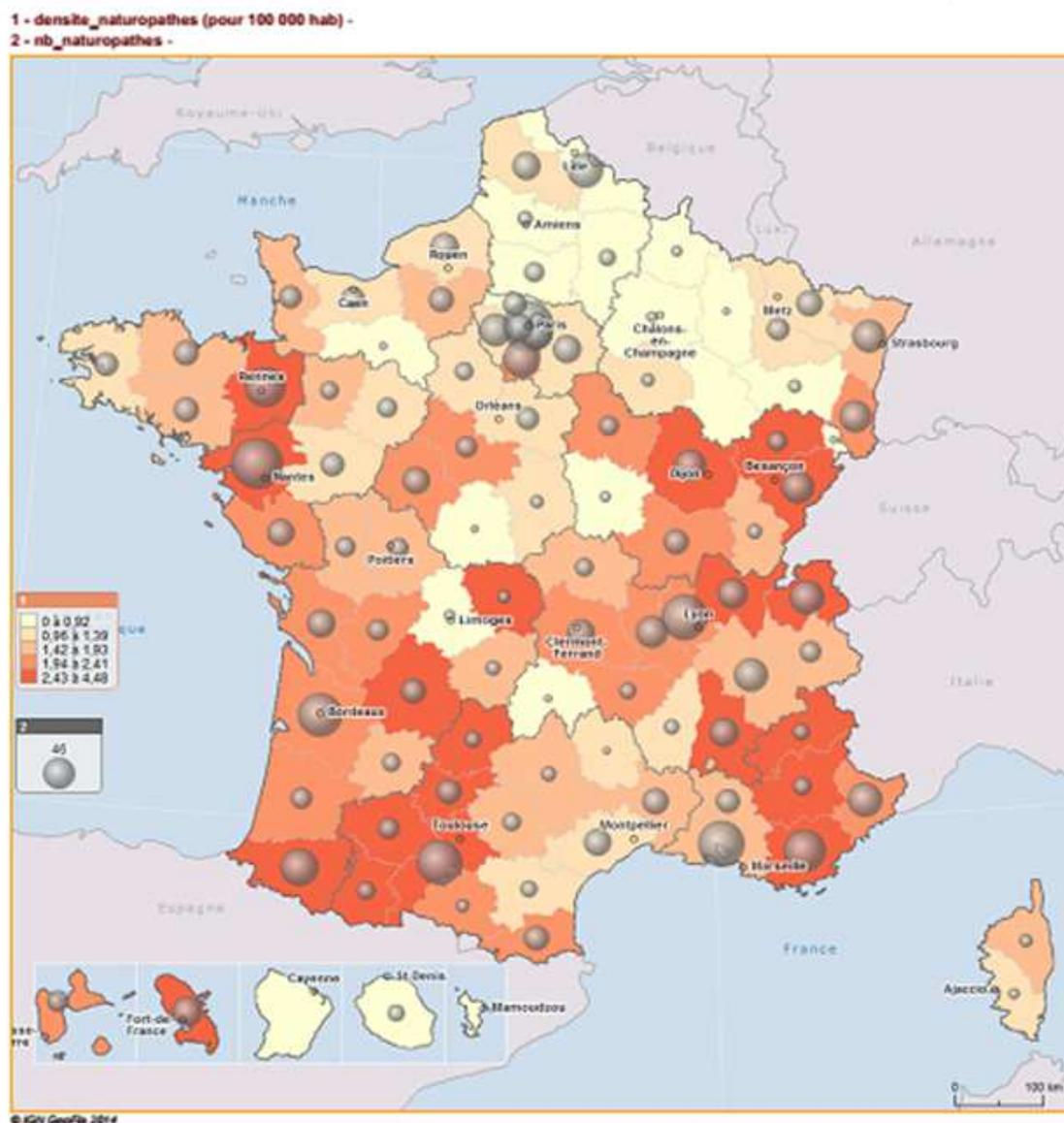


Figure 1 : Répartition des naturopathes dans les départements français

La densité des autres thérapeutes non conventionnels (pour 100 000 habitants) a également été représentée¹¹. A titre de comparaison, une troisième carte montre la densité de médecins généralistes (pour 10 000 habitants) par département en 2014¹².

On peut ainsi constater une concentration des naturopathes dans les zones urbaines, alors que les autres thérapeutes non conventionnels sont davantage installés en zones rurales qui correspondent généralement aux "déserts médicaux". Cette concentration urbaine des naturopathes est en adéquation avec les résultats de nos entretiens puisque les professionnels que nous avons rencontrés se trouvent à 70% en zone urbaine. Ces éléments viennent corroborer les propos d'Anahita Grisoni dans sa thèse sur l'évolution de la naturopathie qui note une transformation de pratiques rurales à des pratiques qui s'inscrivent dans un environnement urbain et moderne¹³.

1.2 Une vision partagée malgré une diversité de profils

1.2.1 Un objectif commun de bien-être mais de multiples pratiques

Les naturopathes proposent une multitude de définitions de la naturopathie, cependant des aspects communs à la conception de cette discipline sont identifiables.

Les définitions proposées sont, pour un tiers d'entre elles, teintées d'une comparaison avec la médecine conventionnelle. Cette comparaison vise systématiquement à souligner deux singularités exprimées par les naturopathes : l'approche holistique et la prise en compte de l'étiologie. L'approche holistique est une prise en compte de l'ensemble des dimensions de l'être, c'est-à-dire physique, énergétique, émotionnelle, psychologique. Il s'agit donc de ne pas focaliser l'attention sur la symptomatologie uniquement. La notion de terrain est régulièrement abordée pour décrire cette approche globale. Cette notion est complexe et semble concerner *"l'immunité, la sensibilité et la réactivité aux allergènes, aux aliments, le rapport global à l'environnement (naturel, professionnel, relationnel), la personnalité."* Le bien-être dans ses différentes dimensions est donc l'objectif recherché. Il s'agit en outre,

¹¹ Annexe 5

¹² Annexe 6

¹³ GRISONI A., 2011, « *Sous les pavés, la terre : culte du bien-être et nouveaux métiers : la naturopathie en transformation à la conquête du marché* », Doctorat de sociologie, sous la direction de Nilüfer Göle, École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

pour les naturopathes, de permettre à l'organisme de retrouver ses capacités d'autorégulation.

Globalement, les naturopathes interrogés se positionnent sur la prévention et la recherche de bien-être. Nous constatons aussi qu'ils ne recherchent pas à se singulariser dans le débat public par des positions idéologiques affichées.

Les méthodes et techniques utilisées par les naturopathes rencontrés sont très différentes. Ils recourent par exemple aux plantes, aux compléments alimentaires naturels, aux huiles essentielles. De plus, ils s'inspirent de différentes branches des médecines alternatives et complémentaires¹⁴ : 39% des professionnels interrogés utilisent des thérapies biologiques (produits naturels, aromathérapie..), 26% utilisent des thérapies manuelles, 18% ont une approche corps esprit (hypnose) et 17% utilisent un système complet reposant sur l'homéopathie notamment. Il est donc difficile de donner une définition unique de la naturopathie, tant elle recouvre différentes méthodes et pratiques et différents parcours.

1.2.2 Des parcours éclectiques

La majorité des naturopathes interrogés ont entre 40 et 59 ans. Cela s'explique par le fait qu'ils ont choisi cet exercice lors d'une reconversion professionnelle. Il semble également que beaucoup de femmes "au foyer" se forment à la naturopathie. La profession se féminise, comme le souligne l'un des vice-présidents de la FENA dans l'entretien que nous avons mené. Cette tendance s'illustre dans notre échantillon composé de 23 femmes pour seulement 6 hommes.

La majorité des naturopathes nous confie éprouver des difficultés liées à l'exercice de leur profession. Une proportion non négligeable (9 sur 30) d'entre eux signalent devoir s'acquitter de charges financières conséquentes et soulignent la difficulté, voire l'impossibilité de vivre de ce métier aujourd'hui, notamment du fait de la faible prise en charge par des organismes tiers.

Les naturopathes ont eu des parcours antérieurs très variés et il est difficile de dégager de grandes orientations professionnelles. Il est toutefois possible de les classer en deux catégories. Les professionnels issus du monde soignant et scientifique et ceux issus de professions diverses sans rapport avec le monde de la santé : métiers du commerce,

¹⁴ Issu du site du Conseil National de l'Ordre des Médecins, https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/cn_webzine/2015-07/www/index.php#/page-2

responsable d'une résidence hôtelière, agent administratif, diplômés en esthétique, graphiste indépendante, cadres et directeurs-adjoints dans différents secteurs industriels et de service, coordinatrice sûreté aéroport, professeur de yoga, conseillère financière. Parmi le personnel de formation scientifique se trouvent un chef de clinique en biochimie, une pharmacienne, une infirmière, une aide-soignante, un ingénieur, un docteur en physique chimie et un éducateur social.

Leurs motivations à exercer cette profession sont là encore très diverses. Pour certains, il s'agit d'un souhait d'exercer un métier plus proche de l'humain et d'un besoin d'aider les autres. Pour d'autres, l'envie de devenir naturopathe a été impulsée par un manque de solutions de la médecine conventionnelle face à la pathologie d'un proche. Par exemple, une naturopathe nous confie s'être orientée vers la naturopathie après avoir vu un membre de sa famille souffrir d'une maladie chronique. Deux autres ont découvert leur vocation lors de voyages. L'un en Inde où il a rencontré des «*gens heureux* », ce qui l'a conduit à se spécialiser à l'ayurveda et à la méditation. L'autre au Japon, où elle s'est formée à différentes pratiques : nutrition énergétique, massages traditionnels, digitopuncture.

1.3 Une offre de formation pléthorique

Les naturopathes interrogés ont suivi diverses formations, mais la majorité d'entre eux a suivi la formation du CENATHO particulièrement réputée. D'autres ont fait la formation du CERFPA, de l'ISFH ou encore EURO NATURE.

Les écoles de formation sont des organismes privés qui, bien que ne répondant pas à un cadre réglementaire déterminé, présentent des similitudes. Si des organismes de formation ont été créés dans les années 1980, la plupart d'entre eux ont vu le jour plus tardivement, à compter des années 90.

L'ensemble des écoles contactées revendique une vision holistique de la naturopathie. Elles mettent en avant la prévention par l'hygiène de vie. Les formations délivrées se veulent complètes pour faire des naturopathes de véritables éducateurs de santé : « *Le but est de préserver la santé et le bien-être. L'objectif est de permettre aux personnes de prendre en main leur santé et leur bien-être par des techniques naturelles. En naturopathie, ce sont des conseils de bon sens qui sont donnés.* »¹⁵.

¹⁵ Entretien avec le Collège de naturopathie rénovée

1.3.1 Un développement de l'offre de formation peu favorable à une reconnaissance de la profession

Les écoles de naturopathie se sont développées ces dernières années de manière hétérogène en l'absence de cadre réglementaire.

Tout d'abord, les modalités d'enseignement proposées divergent d'un centre de formation à un autre. En effet, alors que certaines écoles soulignent le nécessaire enseignement en présentiel (CENATHO), d'autres dispensent des enseignements à distance en e-learning (KOREVA ou CNFDI). Et enfin, certaines écoles mixent ces modalités.

Les écoles proposent également un nombre d'heures de formation très variable allant par exemple de 400 heures - dont 80 heures en e-learning - jusqu'à 1 200 heures et plus dans certaines écoles (CENATHO / EURONATURE). Le président de la FENA regrette qu' *"aujourd'hui, il est possible d'ouvrir une école du jour au lendemain en organisant des cours occasionnel dans un hôtel"*.

Les modalités d'évaluation varient également en fonction des écoles. Des contrôles fédéraux nationaux sont mis en place par la FENA pour les écoles qui lui sont affiliées. Un mémoire de fin d'études est souvent demandé en fin de formation.

Enfin, le coût varie fortement. Au vu des entretiens réalisés, celui-ci fluctue entre 1 200 € et plus de 11 000 €.

Cette absence d'uniformité incite certaines d'entre elles à se fédérer afin d'acquérir une forme de légitimité et de reconnaissance, notamment via l'attribution de diplômes reconnus par leurs pairs. Une attractivité différente selon les écoles peut alors être constatée. En effet, leur reconnaissance par les associations leur attribue une visibilité et une légitimité dans le milieu de la naturopathie. Ainsi, le CENATHO aurait aujourd'hui une liste d'attente sur 4 ans.

1.3.2 Une organisation progressive des centres de formation en naturopathie

Militant pour une reconnaissance de la profession en France, les écoles de naturopathie disposent de plus en plus souvent d'un "agrément" délivré par les associations professionnelles ou fédérations d'écoles.

Par ailleurs, afin d'apporter du crédit et de la valeur aux formations, des modalités de sélection à l'entrée sont le plus souvent appliquées. Le niveau baccalauréat est généralement demandé. Dans certaines écoles, un entretien est également réalisé afin

notamment de connaître les motivations des candidats et de s'assurer de leur bonne orientation. Si lors des entretiens les directeurs interrogés ont insisté sur ces critères de recrutement, nous n'avons pas pu évaluer l'effectivité de leur application.

Enfin, les écoles de formation proposent généralement plusieurs formules : une formation intensive dispensée en semaine ou une formation longue qui se déroule les week-ends afin de permettre aux personnes exerçant une activité de suivre l'enseignement.

Cette offre de formation répond ainsi au constat de la grande hétérogénéité des parcours des élèves (reconversion professionnelle, professionnels de santé, "mères au foyer", communication, boutique de produits biologiques, étudiants, etc.).

Ces différents constats amènent l'ensemble de la profession (naturopathes et écoles) à se fédérer autour d'associations emblématiques afin de chercher à acquérir une légitimité au sein du système de santé.

2 UNE AUTOREGULATION PROGRESSIVE DE LA PROFESSION

La profession s'organise autour d'associations et de fédérations qui définissent des règles communes et développent une reconnaissance par les pairs. Cela conduit à la construction d'un discours partagé sur la place de la naturopathie dans le système de santé.

2.1 Le rôle moteur des associations et des fédérations

« Dans les faits, si la pratique des médecines non conventionnelles est plutôt tolérée, elle se développe sans être correctement encadrée, et parfois même dans l'illégalité ... »¹⁶

A cet égard, le rôle des associations de professionnels de la naturopathie est un levier prépondérant pour reconnaître la légitimité de ces praticiens.

Par ordre d'intérêt et de reconnaissance, il faut citer avant tout l'OMNES qui est une association professionnelle à vocation syndicale. Dans un autre registre, la FENA (ex FENAHMAN) est une fédération d'écoles de naturopathie qui fait référence en matière de formation. D'autres associations se distinguent avec les mêmes finalités : l'APNF, et plus récemment le SPN fédère des naturopathes et des écoles. Plus de 50% des naturopathes interrogés appartiennent à l'une des associations professionnelles précitées.

A la tête ou dans les différentes commissions de ces associations, on retrouve toujours des naturopathes formés dans l'une ou l'autre de ces écoles référentes, et principalement des responsables d'école : M. KIEFFER, Vice-président de la FENA, est un représentant actif de la profession de naturopathe, aussi directeur d'une école (CENATHO).

Ces associations interviennent aussi bien dans l'accompagnement des professionnels et l'organisation de la profession que dans la communication auprès du grand public et des pouvoirs publics en vue d'une reconnaissance de la profession.

Concernant l'accompagnement des professionnels et de l'organisation de la profession, les associations se proposent de fédérer les professionnels. En ce sens, l'APNF indique que *«Le but est d'être sur le front :...réunir les professionnels...développer un réseau avec des représentants de l'association en région ...informer des congrès en lien avec nos*

¹⁶ Centre d'Analyse Stratégique, octobre 2012, "*Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecins non conventionnelles ?*"

techniques». Elles représentent ainsi une aide pour l'installation des professionnels. Tout d'abord, elles offrent une forme de labellisation à leurs membres en leur permettant de se revendiquer agréés par l'association. D'autre part, elles contractualisent avec des partenaires professionnels comme des assurances, des sociétés juridiques ou des fournisseurs, organisent des journées d'intégration annuelle, cherchent aussi à développer des partenariats avec des mutuelles pour accroître la clientèle potentielle de leurs membres.

Ces associations mènent également des actions de communication auprès du grand public. La FENA a indiqué chercher " *à développer des campagnes de communication à destination du grand public. C'est notamment pourquoi nous avons une chargée des relations presse depuis peu.*"¹⁷ Ces actions de communication concernent aussi les institutions en vue d'une reconnaissance de la profession. Pour l'APNF, « *Nous avons monté et participé à un collectif avec les associations de professionnels qui a interpellé les candidats à la présidentielle et les élus des législatives sur la question de la reconnaissance de la naturopathie.* » Cet enjeu est porté avec le même dynamisme au niveau européen « *des relations bilatérales notamment avec la fédération espagnole et la fédération belge* ».

Le niveau international est aussi privilégié « *La FENA adhère et collabore à la WNF (World Naturopathy Federation). Cette fondation a été créée il y a 4 ans. Elle a pour vocation de faciliter la connaissance et la reconnaissance de la naturopathie notamment dans des pays comme la France où celle-ci n'est pas reconnue. Elle apporte un soutien logistique, elle mène des études, permet de documenter les activités de naturopathie. Elle a aussi pour but d'être un interlocuteur de l'OMS* ».

In fine, il s'avère que le rôle des associations est de structurer la profession. On s'aperçoit qu'elles animent chacune un réseau qui cherche à s'autoréguler.

2.2 La mise en place de réseaux à géométrie variable

Nos recherches nous ont permis d'identifier quatre principaux réseaux qui s'articulent autour de fédérations d'écoles et d'associations professionnelles : la FENA et l'OMNES, l'APNF, le SPN et la FENAVI. Ces réseaux mettent en place des méthodes de reconnaissance par les pairs. Ce travail de catégorisation non-exhaustif vise à appréhender

¹⁷ Reportage sur la naturopathie au JT de 20H de TF1 le lundi 26 décembre

les forces structurant la profession et les jeux d'acteurs. Une représentation schématique est présenté en *figure 2*. Les données sont issues des sites internet des organisations professionnels et des entretiens.

2.2.1 La FENA et l'OMNES : un fort partenariat et une grande présence sur la scène médiatique et politique

La FENA est une fédération de six écoles et l'OMNES est un syndicat professionnel regroupant 752 membres. Bien qu'autonomes, ces deux organismes fonctionnent en partenariat et partagent une vision commune de la profession de naturopathe. Ils offrent un système complet d'autorégulation. Ils organisent un circuit d'agrément facilité pour les naturopathes formés dans les écoles membres de la FENA. Créés entre 1981 et 1985, ils sont parmi les plus anciens dans le paysage de la naturopathie. Ils sont aussi les plus visibles sur le champ médiatique. Ils regroupent des personnalités connues du milieu de la naturopathie comme Daniel Kieffer (vice-président de la FENA), André Roux (co-fondateur de la FENA), ou encore Dominick Leaud Zchoval (Président de la FENA).

La FENA a pour objectif de bâtir un tronc commun d'enseignement pour ses écoles membres. Ce tronc commun inclut des disciplines scientifiques comme l'anatomie et des techniques spécifiques de la naturopathie comme l'hydrologie. La fédération exige des écoles agréées un enseignement minimal de 1 200 heures en présentiel. Elle se distingue d'autres associations par l'organisation d'un examen fédéral auquel sont soumis les élèves des écoles membres en fin de cursus. Cet examen prend la forme d'un questionnaire à choix multiples qui porte sur le tronc commun de la formation, comportant « *de plus en plus de questions de déontologie* », selon le président de la FENA. La réussite à cet examen permet l'obtention d'un certificat par la fédération.

Sauf dérogation, les critères d'adhésion à l'OMNES s'appuient sur les exigences de la FENA et prévoient que les membres aient réussi l'examen fédéral et qu'ils aient suivi une formation répondant aux critères de la FENA (contenu, modalité et nombre d'heures d'enseignement). L'OMNES ne reconnaît que quatre écoles comme par exemple le CFPPA Hyères.

2.2.2 L'APNF : un réseau de moindre importance

L'APNF est une association professionnelle qui a un double rôle. Elle agréée d'une part des écoles et d'autre part regroupe des praticiens. Elle comprend environ 400 membres et agréée 4 écoles dont une située au Québec. Si des critères et des procédures existent pour l'agrément des écoles et des praticiens, ils semblent moins formalisés que pour la FENA.

Contrairement à cette dernière, l'APNF agréé des écoles qui offrent une formation réalisée en partie à distance.

2.2.3 Le SPN : un réseau récent, ouvert aux praticiens non naturopathes et moins exigeant sur la formation

Le SPN a été créé il y a moins d'un an. Il regroupe 12 écoles et d'après sa présidente environ 750 membres. Les critères d'adhésion à ce syndicat sont les plus ouverts et les plus souples. Par exemple, le nombre d'heures de formation exigé n'est que de 450 heures pouvant être effectuées par correspondance. De plus, il ne regroupe pas exclusivement des naturopathes. Sa présidente insiste sur cette singularité *"notre syndicat est ouvert à toute personne pratiquant une des techniques de naturopathie, ce qui inclut des médecins conventionnels et toute autre profession réglementée."*

2.2.4 La FENAVI: une fédération moins visible représentant la naturopathie orthodoxe

La FENAVI est fortement liée à l'école Univers Dargère dont elle partage le site internet. Elle se positionne comme l'héritière de l'enseignement du père de la naturopathie, Pierre Valentin Marchesseau. Nous n'avons découvert l'existence de cette fédération que tardivement dans nos recherches. Elle semble moins visible dans les médias et ne répertorie que 201 membres. Toutefois, elle représente une branche théorique de la naturopathie importante qui se qualifie d'orthodoxe. Anahita Grisoni oppose dans sa thèse cette naturopathie orthodoxe et rurale comprenant une "dimension religieuse New Age" à une naturopathie urbaine et sécularisée.¹⁸

¹⁸ Anahita Grisoni, page 71 : *Alors qu'au temps de Pierre V. Marchesseau la naturopathie orthodoxe et rurale était en conflit ouvert avec la médecine et l'Etat, la décennie 2000 marque les prémices d'une confrontation plus pacifique* et page 145 : *Or, aujourd'hui, cet héritage originel [dimension religieuse], qui reste pratiqué par les naturopathes orthodoxes, est remis en question par les acteurs d'une naturopathie sécularisée*

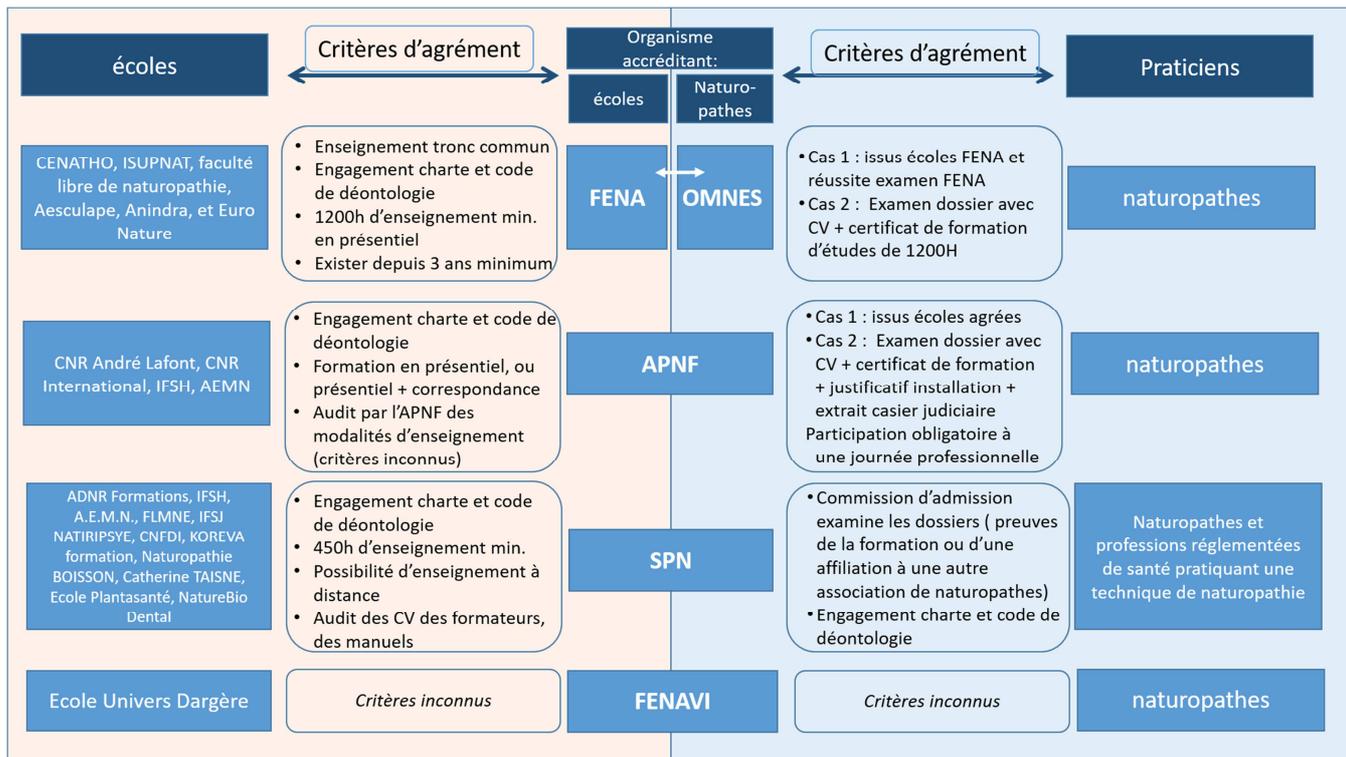


Figure 2 : schéma des réseaux professionnels de naturopathes.

Bien que de géométrie variable, l'ensemble de ces réseaux contribue à établir une certaine légitimité aux naturopathes dans le système de santé, notamment à la source par une autorégulation du système de formation. Cependant, pour pouvoir être reconnus, les naturopathes doivent également trouver leur place dans le parcours de soins coordonné.

2.3 La construction d'un discours partagé par rapport à la médecine conventionnelle

2.3.1 La construction d'un discours homogène des naturopathes à l'égard de la médecine conventionnelle

Au travers des associations professionnelles mais aussi par eux-mêmes, les naturopathes cherchent à conforter et légitimer leur place dans le système de santé. Cela passe notamment par l'adoption d'un positionnement commun vis à vis de la médecine conventionnelle.

La quasi-totalité des naturopathes interrogés (27/30) s'accordent sur le fait que leur pratique est complémentaire à la médecine conventionnelle. L'un d'eux a ainsi pu indiquer: "Je ne m'aime pas le mot de médecine parallèle car cela supposerait que la médecine et la naturopathie ne se rencontreront jamais". Plus de 30% déclarent intervenir effectivement

en prévention ; 27% en soins de support et d'accompagnement et 20% en post cure, contre 18% en soins curatifs (par exemple dans le traitement de l'eczéma).

L'homogénéité de ce discours peut s'expliquer par le fait que les écoles et les fédérations auxquelles appartiennent la plupart d'entre elles relayent ce discours. La FENA, qui est l'une des principales institutions, a élaboré un code de déontologie précisant que *"les connaissances du naturopathe en sciences fondamentales ainsi que ses engagements déontologiques, lui font orienter et renvoyer vers les professionnels compétents (tels que dentistes, gynécologues, psychologues, psychothérapeutes, sophrologues, ostéopathes, kinésithérapeutes,...) toutes les personnes sortant de ses limites de conseils, d'actions ou d'accompagnement. Il adressera de même toutes les personnes en situations réelles ou supposées d'urgence, de gravité ou de lésion vers les services médicaux compétents »*. Lors de l'entretien, le SPN nous a indiqué que lors de l'audit d'agrément des écoles, le syndicat vérifiait que les supports de cours ne portent pas de messages allant à l'encontre du monopole médical. Ce discours semble intégré par la majorité des naturopathes eux-mêmes, l'un d'entre eux déclarant *"Je ne dis jamais à un patient d'arrêter ses traitements mais je l'encourage à en parler à son médecin"*.

L'un des vice-président souligne lors d'un entretien que l'absence de remise en cause du monopole médical n'est pas seulement fondée sur un interdit juridique (exercice illégal de la médecine). Il s'agit également d'un interdit culturel des naturopathes français souhaitant préserver une identité propre et indépendante de la médecine allopathique.

Les naturopathes emploient un discours harmonisé censurant des termes relevant du champ médical : ils ne reçoivent pas des patients mais des clients, ils ne délivrent pas de prescription mais des conseils et recommandations, ils ne posent pas de diagnostic. Cette vigilance est d'autant plus importante que les centres de formation militent pour une reconnaissance de la naturopathie et des formations qu'ils délivrent.

2.3.2 Une naturopathie respectant le monopole médical et tolérée par la médecine conventionnelle

Les médecins et pharmaciens interrogés ne sont à priori pas hostiles à l'essor de la naturopathie et à la mise en place de complémentarités entre les pratiques. Ils font le constat d'au moins deux espaces d'intervention possibles pour les naturopathes dans ce parcours: en prévention et en accompagnement de soins allopathiques, notamment lorsqu'il s'agit de maladies chroniques. Les clients consultent des naturopathes lorsqu'ils sont confrontés aux limites de la médecine conventionnelle. Un naturopathe a d'ailleurs déclaré

que *"les patients viennent car ils en ont marre de prendre des médicaments"*. Ils reconnaissent à la naturopathie l'avantage de faire bénéficier aux patients d'un temps d'écoute souvent trop limité lors d'une consultation médicale traditionnelle. Toutefois, ils craignent que la naturopathie se substitue à la médecine conventionnelle en intervenant lors du diagnostic alors qu'ils n'ont pas les connaissances médicales suffisantes.

Afin de pallier le déficit de confiance mutuelle et dans l'intérêt d'une prise en charge globale du client les naturopathes expriment leur volonté, tout en gardant leur autonomie, de renforcer les liens avec la médecine conventionnelle et les autres acteurs du système de santé (ostéopathes, psychologues..). Ces professionnels travaillent parfois regroupés dans des maisons de soins. Une pratique collaborative peut donc exister et être un facteur supplémentaire en faveur d'une reconnaissance professionnelle.

3 UNE RECONNAISSANCE RECLAMEE PAR LA PROFESSION POUR VALORISER SES APPORTS ET SECURISER SES PRATIQUES

Face à un contexte européen et international favorable à une intégration régulée de la naturopathie dans les systèmes de santé et au vu des dérives possibles pour la sécurité des personnes, la reconnaissance de la profession de naturopathe semble être encouragée.

3.1 Un contexte européen et international favorable

3.1.1 La promotion d'une dynamique intégrative et d'une régulation par l'OMS

Au niveau international, l'OMS a inscrit la naturopathie dans le registre des médecines complémentaires depuis 2001. Au travers de plusieurs communications officielles, elle souligne la complémentarité des médecines douces et de la médecine allopathique. Le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, ne veut pas " *opposer la médecine traditionnelle et la médecine occidentale. Dans le contexte des soins de santé primaires, les deux peuvent se compléter harmonieusement et il convient d'utiliser les meilleures caractéristiques et de compenser les points faibles de chacune.*"

L'OMS a notamment instauré un comité des médecines traditionnelles et complémentaires où siège leur représentant. Il n'y a actuellement pas de représentant de la naturopathie. Toutefois d'après le président de la FENA que nous avons interrogé, la WNF fournit actuellement des études sur la place et le rôle de la naturopathie dans le monde afin qu'elle puisse intégrer cette commission.

Si l'OMS souhaite l'intégration des médecines complémentaires, comme le rappelle sa présidente, " *cela ne va pas se faire automatiquement. Des décisions politiques délibérées doivent être prises et il est possible de les prendre avec succès* »¹⁹. C'est pourquoi, l'OMS a édicté un certain nombre de recommandations et actions stratégiques envers les Etats membres. Ces derniers sont notamment incités à mesurer le recours aux thérapies non-conventionnelles tant sur le plan quantitatif que sur les motifs de consultation. Il est leur également recommandé via la réglementation de contribuer à l'élaboration d'un code de

¹⁹ Organisation Mondiale de la Santé, 2013, "Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023"

conduite et d'instaurer des dispositions sur la formation, la qualification et l'agrément des pratiques et praticiens de médecine complémentaire, sur la base d'une évaluation des besoins et des risques. Enfin, ces mesures doivent favoriser l'interdisciplinarité et le dialogue entre les médecins et les thérapeutes non conventionnels. *"L'idéal serait de travailler avec la médecine conventionnelle mais cela ne se fait pas dans la pratique"*, déplore d'ailleurs l'un des naturopathes interviewé.

3.1.2 La résolution du Parlement Européen en faveur de la reconnaissance des médecines complémentaires

Lors du vote de la résolution du 29 mai 1997, le parlement européen avait déjà appelé à la reconnaissance des médecines et des nouvelles professions de santé à la condition d'encadrer l'exercice de celles-ci ainsi que la formation. Cette résolution mentionne explicitement la naturopathie dans ses considérants. Elle prévoit d'importantes avancées en reconnaissant *"l'importance d'assurer une liberté de choix thérapeutiques aussi large que possible en leur garantissant le plus haut niveau de sécurité"*. Cette résolution traduit une dynamique européenne ; la Suède a été précurseur en intégrant la médecine complémentaire dans les soins primaires. Elle a par ailleurs favorisé la disponibilité d'une formation spécialisée pour les généralistes.

3.1.3 La Belgique et la Suisse, exemple de pays francophones en cours de reconnaissance de la naturopathie

Au travers de nos entretiens en Belgique et en Suisse, nos interlocuteurs nous ont fait part de profondes transformations visant une intégration dans le système de santé de la naturopathie.

En Belgique, L'union des Naturopathes Belges (UNB) est reconnue par le Conseil d'Etat depuis 2008. Dotée d'une charte, d'un code de déontologie, et d'un règlement d'ordre intérieur, elle facilite et sécurise l'installation des professionnels en contrôlant notamment le niveau de formation. Témoignage de l'expansion de la naturopathie, une école par an s'ouvre sur le territoire selon un directeur de formation. Si le ministère de la santé a différé la reconnaissance de l'UNB, il est prévu qu'elle intègre le champ légal des pratiques non conventionnelles²⁰ et ainsi procéder à l'enregistrement des praticiens.

²⁰ Loi Colla de 1999 qui régit les pratiques non conventionnelles : chiropraxie, homéopathie, ostéopathie.

La Suisse met quant à elle en place un diplôme fédéral de naturopathe. Lors de la votation du 17 mai 2009, le peuple suisse a approuvé à 63% l'inscription dans la constitution de la « *prise en compte des médecines complémentaires* ». La Suisse reconnaît deux catégories de professions distinctes : d'une part, les praticiens de santé qui maîtrisent une ou plusieurs techniques identifiées et répertoriées comme la phytothérapie, l'alimentation et d'autre part, les thérapeutes de médecines alternatives appartenant à la médecine traditionnelle européenne dont fait partie la naturopathie, médecine traditionnelle chinoise, médecine ayurvédique, homéopathie.

Cette reconnaissance des professions entraîne des exigences sur le contenu des formations. D'après un ancien membre de la commission chargée de créer le diplôme fédéral interrogé, ces exigences s'appuient sur les critères d'agrément précédemment instaurés par les associations professionnelles comme l'ASCA en Suisse romande ou le RME en Suisse alémanique.

En filigrane de ces incitations européennes et internationales à la régulation de la naturopathie, on peut lire une volonté de garantir la sécurité des personnes.

3.2 Des risques de dérives en l'absence de régulation en France

3.2.1 Des risques de sécurité sanitaire en l'absence de formation réglementée et de code de déontologie partagé

La non-régulation institutionnelle de la profession de naturopathe peut comporter des risques dans la prise en charge du patient. En effet, les entretiens réalisés montrent que les naturopathes, les écoles et les fédérations regrettent généralement qu'une personne ne disposant d'aucune formation ou d'une formation restreinte puisse s'installer en tant que naturopathe, sans distinction. Le principal risque ici est celui d'une pratique charlatanesque. Encouragés par l'absence de cadre législatif de l'exercice de la naturopathie, les autodidactes faisant preuve de dogmatisme pourraient inciter les usagers à s'extraire de la médecine conventionnelle et du parcours de soins. Dès lors, le risque d'un diagnostic tardif ou d'une non-utilisation de traitements conventionnels efficaces est prégnant. Cette crainte justifie la vigilance du Conseil National de l'Ordre des médecins sur les risques d'exercice illégal de la médecine.

Ces risques sont accentués par le manque de communication entre médecins et naturopathes puisque certaines personnes ayant eu recours à une médecine complémentaire

n'en parlent pas à leur médecin traitant. Or, des produits conseillés par les naturopathes ont parfois des interactions avec les traitements médicamenteux. L'OMS dans sa Stratégie 2014-2023 décrit les risques associés à ces produits et à l'automédication. L'accès à internet et le flot d'informations qui y circule induit une utilisation de produits de qualité médiocre, falsifiés ou contrefaits.

3.2.2 Des risques de dérives sectaires et d'abus de faiblesse

La MIVILUDES a publié un rapport « *Guide Santé et dérives sectaires* »²¹ visant à surveiller et garantir la sécurité des personnes. Dans ce rapport, la naturopathie fait l'objet de mise en garde. Les thérapeutes exerçant en autarcie et prenant pour cible les personnes vulnérables (malades, isolés, installés en établissements d'accueil pour personnes âgées ou restant à leur domicile) constituent un danger de nature sectaire. Par exemple, une naturopathe suisse a mentionné des pratiques religieuses qu'elle juge extrêmes et qui consistent en de longs jeûnes « *pour purifier l'âme* ». Il ne faut pas omettre que le coût de ces méthodes est particulièrement élevé et expose les personnes à des dépenses importantes.

3.2.3 Un risque d'opposition aux politiques de santé publique

Nos entretiens ont explicitement interrogé les naturopathes sur des controverses de santé. Sur des sujets comme la vaccination ou la prescription de statines, les naturopathes n'apportent généralement pas de réponses catégoriques, mais s'interrogent. Le risque pour la santé publique que comporterait un discours ouvertement hostile avait d'ailleurs été pointé par les sénateurs, lors de l'audition au Sénat de Daniel KIEFFER²².

La plupart des naturopathes interrogés adoptent une position méfiante envers la politique vaccinale et regrettent notamment les diverses manœuvres visant à restreindre le libre choix de se faire vacciner. Ils déplorent également le manque d'information et de transparence. Concernant les statines, une majorité de naturopathes contestent la généralisation de leur prescription tout en indiquant que n'étant pas médecin, ils ne disent jamais à un client de stopper un traitement.

²¹ Rapport MIVILUDES, 2011-2012

²² Sénat, Février 2013, "*Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger, Audition de M. Daniel KIEFFER, directeur du Collège européen de naturopathie traditionnelle holistique (CENATHO)*"

S'il s'agit ici d'un avis personnel des naturopathes, le risque d'influence sur leurs clients ne peut être occulté. Une clarification de leur positionnement dans le débat public serait alors opportune.

Pour objectiver ces risques, la Direction Générale de la Santé finance, depuis 2010, un programme pluriannuel d'évaluation des pratiques de soins non conventionnelles à visée thérapeutique. Elle confie ainsi à l'INSERM ou à des sociétés savantes la réalisation d'évaluations et de revues de littérature scientifique internationale, visant à repérer les pratiques prometteuses et celles qui sont potentiellement dangereuses. Les pouvoirs publics intègrent peu à peu les médecines non-conventionnelles dans leur stratégie.

3.3 Une reconnaissance réclamée par la majorité des naturopathes qui connaît certaines avancées nationales

3.3.1 Une reconnaissance de la profession et de ses formations réclamée par la majorité des naturopathes

Plus de la moitié des naturopathes français interrogés identifient le manque de reconnaissance institutionnelle comme l'une des principales difficultés dans l'exercice de leur métier. L'un d'entre eux juge que *"l'absence de réglementation ne rend pas la pratique plus libre au contraire"*.

Le sujet de la prise en compte de pratiques alternatives dans le système de système de santé est ancien. François Mitterrand déclarait déjà le 26 février 1985 dans une lettre en introduction au rapport *les médecines différentes, un défi ?* : *« il s'agit là d'une réalité qu'il est pas possible d'ignorer.... Les Français sont attachés à la qualité de leur médecine, et beaucoup d'entre eux souhaitent la voir s'ouvrir à d'autres pratiques alternatives ou complémentaires, tout en étant assuré de leur efficacité et de leur innocuité »*²³

Certaines pratiques considérées comme alternatives à cette époque sont aujourd'hui réglementées et s'intègrent dans les parcours de santé. L'évolution juridique de l'ostéopathie au début des années 2000 a permis de définir un statut d'ostéopathe et de règlementer le contenu de la formation, les conditions d'installation et d'exercice. La

²³ ROBARD I, 2002, *"Médecines non-conventionnelles et droit : la nécessaire intégration dans les systèmes de santé en France et en Europe"*, Edition du Juris Classeur, col. Actualité

naturopathie ne connaît pas encore de tels changements contrairement aux souhaits de certains présidents d'associations professionnels, des directeurs d'écoles et des professionnels interrogés.

3.3.2 De petites avancées de la part des institutions et de l'ordre des médecins en matière de reconnaissance

Quelques actualités laissent penser qu'un statut de naturopathe pourrait être officiellement défini à moyen terme. Un collectif d'associations professionnelles regroupant notamment la FENA, l'OMNES et l'APNF a interpellé en ce sens les candidats à l'élection présidentielle et prévoit de contacter les élus parlementaires.

De plus, la profession a connu, récemment, une première forme de reconnaissance juridique. La formation de « conseiller en naturopathie » dispensée au sein du Centre de formation professionnel et de promotion agricoles d'Hyères, est inscrite au RNCP depuis le 21 Avril dernier. Cette formation permet maintenant l'obtention d'un titre reconnu par l'état de niveau III (bac +2). Le responsable pédagogique, chercheur au CNRS, que nous avons interrogés considère qu'au-delà de la reconnaissance de la formation, il s'agit surtout d'une reconnaissance par l'Etat français du métier de conseiller en naturopathie. Afin de promouvoir cette formation et ce métier auprès des autorités publiques, le responsable pédagogique a insisté sur l'importance du caractère qualitatif et adogmatique.

La France semble donc dans une dynamique semblable aux autres pays européens qui vise à prendre en compte l'essor de la naturopathie tout en encadrant la formation et les pratiques.

Un représentant du conseil de l'Ordre des Médecins interrogé a reconnu une évolution du positionnement de l'organisme par rapport aux médecines complémentaires. L'Ordre nous a informé qu'il souhaitait d'une part approfondir les connaissances scientifiques et techniques sur les médecines complémentaires et d'autre part, développer certaines pratiques de la médecine complémentaire. Ces pratiques pourraient améliorer la tolérance à certains traitements dont les effets secondaires sont très notables. Elles pourraient, dans ce cas, prendre la dénomination de soins support, dans le champ notamment de l'oncologie, autour des chimiothérapies, ou d'autres thérapeutiques ayant des effets secondaires significatifs pouvant remettre en cause la bonne observance des traitements.

3.3.3 Certains hôpitaux commencent à intégrer des pratiques « bien-être » proches de la naturopathie

Certaines initiatives dans des établissements de santé visent à intégrer les médecines douces et notamment la naturopathie dans les soins dispensés.

L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a adopté, dans son plan stratégique 2010-2014, un volet sur les médecines complémentaires. Si la naturopathie ne fait pas expressément partie du répertoire des thérapies complémentaires de l'AP-HP, des techniques comme la réflexologie qui sont utilisées en naturopathie y figurent. Ces méthodes, bien que minoritaires, se développent en vue de répondre à la demande des patients et des personnels hospitaliers.

Le centre hospitalier de Valenciennes connu de l'un des membres du groupe a institutionnalisé depuis 2014 l'aromathérapie. Impulsée en 2008 par un médecin gériatre, cette discipline constitue à ce jour une activité de soins transversale. Elle se structure en 18 protocoles de diffusion et d'application permettant d'apporter une réponse non médicamenteuse à des problèmes d'anxiété, de troubles du sommeil, de troubles du transit, de douleurs, d'hématomes etc...En 2016, ce travail a été récompensé par le prix de la fondation Gattefossé pour son approche scientifique et clinique de l'utilisation des huiles essentielles comme thérapie complémentaire.

Si les hôpitaux s'emparent de techniques de naturopathie, les naturopathes considèrent que *«c'est un début, on entre par la petite porte du bien être...mais il ne faut pas être dépossédé. La naturopathie ce n'est pas qu'une technique, c'est une approche globale »*. Treize des naturopathes sur 30 ayant répondu au questionnaire souhaiteraient accompagner le développement de la naturopathie au sein des hôpitaux. Ils insistent sur le fait qu'ils n'agiraient pas dans le cadre de soins d'urgence, mais pourraient être associés à l'accompagnement de long terme (cancérologie, dermatologie, gériatrie et obstétrique, notamment).

CONCLUSION

Notre étude nous a permis d'appréhender la diversité de profils, de visions et de formations composant la profession de naturopathes. Nous avons constaté que la profession connaît des évolutions importantes. De plus le regard sur la naturopathie, des acteurs traditionnels du système de santé, semble évoluer.

Des changements sont intervenus sur le plan conceptuel et organisationnel. Si autrefois les pratiques de la naturopathie étaient plutôt réservées à des initiés et implantées en milieu rural, elles sont aujourd'hui davantage urbaines et tendent vers le coaching santé. D'autre part, la structuration de la profession autour d'écoles et d'associations professionnelles conduit à la construction d'un discours structuré et à l'établissement de règles communes. Elle apporte davantage de légitimité à ces pratiques en l'état actuel de la réglementation. Les associations professionnelles et les naturopathes interrogés souhaitent se rapprocher des acteurs du système de santé et voir naître une médecine intégrative visant une considération de l'ensemble des choix thérapeutiques.

De plus, il existe au sein de la société un engouement pour la naturopathie et plus largement les médecines non-conventionnelles. Une demande accrue de prévention, l'autonomie en santé, et une défiance envers la médecine allopathique rendent attractives ces pratiques.

Enfin, certains acteurs institutionnels commencent à s'intéresser à ces médecines alternatives longtemps maintenues en dehors du système de santé. L'ordre des médecins a évolué dans son positionnement et commence à reconnaître leur apport au bien-être des patients. Le titre de « conseiller en naturopathie »²⁴ constitue un premier pas vers la reconnaissance de son statut.

Ce tournant invite à questionner la place de la naturopathie dans les pratiques de santé. Notre étude n'est qu'exploratoire et mériterait d'être complétée par une étude quantitative de plus grande ampleur. Il conviendrait également d'analyser davantage les regards portés sur la naturopathie par les usagers et les professionnels de santé.

Des études à l'échelon international visant à objectiver de manière scientifique les effets de ces pratiques permettraient d'avancer sur la question de l'efficacité clinique de la naturopathie et donc d'asseoir sa légitimité. Se poserait alors de manière plus étayée la

²⁴ RNCP D'ETAT DE NIVEAU III : *Homologation JO du 21 avril 2017*

question de l'intégration des naturopathes dans le système de santé. Deux options pour cette reconnaissance ressortent des entretiens : soit l'intégration des naturopathes parmi les professionnels de santé, soit la délivrance d'un statut de partenaires indépendants. Cette dernière est privilégiée par la majorité des acteurs interrogés.

Si l'exercice de la naturopathie était intégré au monopole médical ou paramédical, l'articulation avec la médecine allopathique en serait facilitée. L'instauration d'un statut officiel de naturopathe permettrait d'instaurer un cadre réglementaire plus protecteur pour les usagers et les professionnels. Cette profession règlementée devrait alors s'articuler en cohérence avec les politiques de santé publique. Il s'agit d'un préalable indispensable au développement d'une médecine intégrative.

Cette évolution sera, dans tous les cas, subordonnée à la reconnaissance d'un diplôme reconnu par l'Etat et au contrôle du contenu de la formation.

En filigrane, une reconnaissance de ces pratiques désirée par les naturopathes et leurs représentants interrogés implique de forts enjeux de régulation et de contrôle déjà soulignés par l'OMS et par une note de 2012 du Centre d'Analyse Stratégique²⁵. Ces organismes invitent d'ailleurs à considérer les médecines complémentaires dans leur globalité afin de sécuriser l'ensemble des pratiques alternatives. Certains modèles de réglementation dans les pays francophones limitrophes peuvent nourrir cette réflexion. En Suisse, les techniques alternatives et les médecines non-conventionnelles sont règlementées. L'installation de ces professionnels est en passe d'être soumise à l'obtention de diplôme reconnu par la Fédération Helvétique.

²⁵ Centre d'Analyse Stratégique, octobre 2012, "*Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecins non conventionnelles ?*", et Organisation Mondiale de la Santé, 2013, "*Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023*"

BIBLIOGRAPHIE

Travaux de recherche :

GRISONI A., 2011, « *Sous les pavés, la terre : culte du bien-être et nouveaux métiers : la naturopathie en transformation à la conquête du marché* », Doctorat de sociologie, sous la direction de Nilüfer Göle, École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Ouvrage :

ROBARD I, 2002, "*Médecines non-conventionnelles et droit : la nécessaire intégration dans les systèmes de santé en France et en Europe*", Edition du Juris Classeur, col. Actualité, 151p

Documents Juridiques et Institutionnels :

Haute Autorité de Santé, juin 2011, "*Développement de la prescription des thérapeutiques non médicamenteuses validées*", [visité le 18.05.2017], Rapport d'orientation, disponible sur internet : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-06/developpement_de_la_prescription_de_therapeutiques_non_medicamenteuses_rapport.pdf

Centre d'Analyse Stratégique, octobre 2012, "*Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles ?*", [visité le 18.05.2017] Note d'analyse n°290, disponible sur internet : <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/quelle-reponse-des-pouvoirs-publics-engouement-pour-les-medecines-non-conventionnelles-note.html>

Ministère des solidarités et de la santé, décembre 2016, "*Pratiques de soins non conventionnelles, Médecines complémentaires / alternatives / naturelles*", [visité le 18.05.2017] article, disponible sur internet : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/qualite-des-soins-et-pratiques/securite/article/pratiques-de-soins-non-conventionnelles>

Organisation Mondiale de la Santé, 2013, "*Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023*", [visité le 18.05.2017] publication disponible sur internet : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/95009/1/9789242506099_fre.pdf

Sénat, Février 2013, "*Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger, Audition de M. Daniel KIEFFER, directeur du Collège européen de naturopathie traditionnelle holistique (Cenatho)*", [visité le 18.05.2017] Retranscriptions disponibles sur internet : <http://www.senat.fr/rap/r12-480-2/r12-480-259.html>

MIVILUDES, 2012, "Rapport au premier ministre, 2011-2012", [visité le 18.05.2017], disponible sur internet : http://www.derives-sectes.gouv.fr/sites/default/files/publications/francais/rapport_annuel_2011_miviludes.pdf

Articles de presse :

CAUBET N, 15 mars 2015, "*La médecine non conventionnelle : un enjeu et un défi en France*", [visité le 18.05.2017] article disponible sur internet :

<https://blogs.mediapart.fr/nathalie-caubet/blog/130315/la-medecine-non-conventionnelle-un-enjeu-et-un-defi-en-france>

LEGENNE M, Juin 2016 "*Pourquoi recourir aux thérapies non conventionnelles ?*", Jusqu'à la mort accompagner la vie" Presse Universitaire de Grenoble, Revue JALMALV N° 125, p. 5-8.

ROLLOT C, 21 mars 2016 "Naturopathe, une reconversion à la mode"[visité le 14.05.2017] article disponible sur internet: http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2016/03/21/naturopathe-une-reconversion-a-lamode_4886846_4497916.html

Sites consultés :

- AEMN : <http://www.aemn.org/>
- ADNR –FPBE : <http://formations-naturopathe.eu/>
- APNF : <http://www.apnfma.org/index.html>
- CENA : <http://www.robertmasson.com/nos-formations/formations-naturopathie-par-correspondance/>
- CNFDI : <https://www.cnfdi.com/>
- CNR –France- : <http://www.naturopathie.com/cnrforrespondance/index.html>
- CENATHO : <http://cenatho.fr/index.php/naturopathie>
- EURO NATURE : <https://www.euronature.fr/>
- FENA : <http://lafena.fr/>
- IFSH : <https://www.ifsh.fr/>
- ISUPNAT Institut Supérieur de Naturopathie : <http://www.isupnat.com/>
- KOREVA : <http://www.koreva-formation.com/>
- NATIRIPSYE : <http://natiripsye.fr/index.cfm?pid=5939>
- OMNES : <http://www.omnes.fr/>
- PLANTASANTE : <http://www.plantasante.fr/>
- SPN : <http://www.syndicat-naturopathie.fr/>
- Synergie Naturopathie : <http://www.ardennes-medecine-douce-formation-naturopathe.fr/>

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Grille d’entretien naturopathes II
- ANNEXE 2 : Grille d’entretien associationsIV
- ANNEXE 3 : Grille d’entretien écoles.....V
- ANNEXE 4 : Sondage rapide.....VI
- ANNEXE 5 : Cartographie “densité des autres thérapeutes”VII
- ANNEXE 6 : Cartographie “densité des omnipraticiens”VIII
- ANNEXE 7 : Rétro-planning du groupe de travail..... IX

ANNEXE 1 : grille d'entretien naturopathes

Périmètre : Ceux qui se déclarent comme naturopathe (affichage public).

Données biographiques : Age ; Sexe ; Parcours ; *Durée d'études ; parcours de formation académique : dernier diplôme obtenu ; Parcours professionnel ; Parcours de formation « naturopathie » : école, motivations, formation continue (comment êtes-vous devenu naturopathe?)*

- Données géographiques : Département d'exercice Zones urbaines/rurales
- Faites-vous partie d'une association à titre professionnel ? Oui/non Si oui, laquelle ?

Question 1 : Quelle est votre définition de la naturopathie ?

Guide entretien

La vision de cette pratique

Est-ce un mode de vie ?

Question 2 : Constatez-vous un essor pour la naturopathie ? Si oui, comment l'expliquez-vous ?

Question 3 : La description des pratiques : *liste de questions fermées*

3. A : Travaillez-vous avec d'autres naturopathes ? Oui / non

3. B : Branche de la naturopathie : (choix multiples)

- thérapies biologiques : produits naturels issus de plantes, de minéraux ou d'animaux (phytothérapie, aromathérapie...). Thérapies manuelles : manipulation (ostéopathie, chiropraxie... Approches corps esprit : hypnose médicale, méditation, sophrologie...). Systèmes complets reposant sur des fondements théoriques et pratiques propres (acupuncture, homéopathie...).

3. C : A quelle phase de la pathologie intervenez-vous ? (choix multiples)

Prévention ; Diagnostic ; Curatif ; Soins de support et accompagnement ; Postcure

3. D : Etablissez-vous des prescriptions ? Oui / Non

Question 4 : quelles difficultés rencontrez-vous dans vos pratiques ?

Guide d'entretien : (Question ouverte)

Reconnaissance

Difficultés réglementaires, matérielles

Fournisseurs

Question 5: Comment vous positionnez-vous par rapport à la médecine conventionnelle?

Guide entretien : Question ouverte

Lien avec les médecins conventionnels (et tout type de soignants comme psychologues...) : adressage des patients (dans les 2 sens) ; Est-ce que la naturopathie est complémentaire ou substitutive ? Si vous êtes également professionnel de santé (au sens du code de la santé publique), comment articulez-vous votre pratique de naturopathe avec la médecine conventionnelle ? Quelle place en médecine hospitalière ?

Question 6: Récemment les controverses suivantes ont émergé dans le débat public :

6. A : Les statines : Pensez-vous que la prescription de statine soit adaptée ?

6. B : La vaccination Comment vous positionnez vous par rapport au débat public sur la vaccination ?

6. C . Régimes alimentaires spécifiques (Gluten, lait, viande) :_Préconisez-vous un régime alimentaire particulier?

6. D : Inscription de l'action dans le débat public :_Participez-vous au débat public à ce titre?

Autres repères guidant l'entretien

Etudier les informations suivantes concernant les patients :

Filière de recrutement des patients ; La motivation des patients à consulter des naturopathes ; A quelle phase de la prise en charge, le patient consulte le naturopathe ?

ANNEXE 2 : grille d'entretien associations

Périmètre : Associations professionnelles de naturopathie

Données de la structure : Raison sociale ; date de création ; nombre de membres

Question 1 : Quel est le rôle de votre association? (question ouverte)

Question 2 : Quel est le fonctionnement de l'association ? (question ouverte)

Guide d'entretien:

Lien avec les membres

Les activités proposées (séminaires, formation continue...etc)

Rapport d'activité de l'association

Question 3 : Quelles sont les modalités d'adhésion des membres ?

Guide d'entretien :

Engagement par rapport à des valeurs (charte...etc)

Coût de l'adhésion

Question 4 : Comment fonctionne l'agrément des naturopathes ? Et que savez-vous sur les pratiques de vos membres ? (question ouverte)

Question 5 : Quels partenariats avez-vous, notamment avec les écoles ? (question ouverte)

Question 6 : Faites-vous partie d'un réseau européen ou international? (question ouverte)

Question 7 : Quelle est votre vision de la naturopathie ? Comment vous positionnez-vous par rapport à la médecine conventionnelle ? (question ouverte)

Guide d'entretien

Quelle plus-value par rapport à la médecine conventionnelle?

Question 8 : Participez-vous aux consultations publiques sur les thématiques de santé ? (question ouverte)

Question 9 : avez-vous des spécificités par rapport aux autres associations de naturopathes ?(Question ouverte)

Question 10: Disposez-vous d'un annuaire recensant les écoles de formation? (question ouverte)

Demander, si cela est possible, la transmission de documents (rapports d'activité...)

ANNEXE 3 : grille d'entretien écoles

Question 1 (Informations sur l'école) : Date de création: ; Raison sociale ; Nombre d'élèves ; Nombre de formateurs ; Existe-t-il un agrément/certification de l'école? Oui/Non ; Si oui par qui?

Question 2: Contenu et déroulement de la formation : Modalité de sélection des élèves (CV, concours, entretiens) ; Profils des étudiants ; Durée de la formation ; Votre école s'inscrit-elle dans une orientation spécifique? (question ouverte)

Guide entretien / définition de la naturopathie?

- Quelles techniques enseignez-vous? (cocher la/les réponses)
 - thérapies biologiques : produits naturels issus de plantes, de minéraux ou d'animaux (phytothérapie, aromathérapie...) ; Thérapies manuelles : manipulation (ostéopathie, chiropraxie... ; Approches corps esprit : hypnose médicale, méditation, sophrologie...) ; Systèmes complets reposant sur des fondements théoriques et pratiques propres (acupuncture, homéopathie...).
- Coût de la formation pour l'élève

Question 3 : Une pédagogie spécifique?

- Existence de référentiel ou une liberté pédagogique totale? (question ouverte)
- Organisation de la formation: (cocher la/les réponses)
 - Continue ; Initiale ; à distance ; En présentiel
- Existence d'une labélisation des diplômés : Oui/non ; si oui par qui?

Guide entretien / quelle plus-value?

- Constat d'une spécificité française en matière de reconnaissance de la profession : Quelle est votre position sur la question? Quelles actions à mener? (Question ouverte)

Question 4 : les formateurs

- Quels types de métiers ? (cocher la/les réponses) : naturopathe ; professionnels de santé ; autre:
- Comment ont-ils été formés à l'enseignement en naturopathie ? (cocher la/les réponses)
 - Par le biais d'une école ? par l'expérience professionnelle? Autre ;;;

Question 5 : devenir des personnes formées

- Existe-t-il un suivi des personnes formées ? Oui/Non . Si oui: quelle employabilité pour les diplômés?

Question 6 : Etes-vous intégrés dans un réseau ? Oui/Non

- Si oui, dans un réseau: (cocher la/les réponses) / d'écoles 'associations de naturopathes ? Liens avec la faculté de médecine ? Autre

Question 7 : La naturopathie a-t-elle une place dans l'établissement de santé ? (Question ouverte)

Guide entretien: Quelle serait/est sa place?

Question 8: Disposez-vous d'un annuaire recensant les écoles de formation? Oui/Non

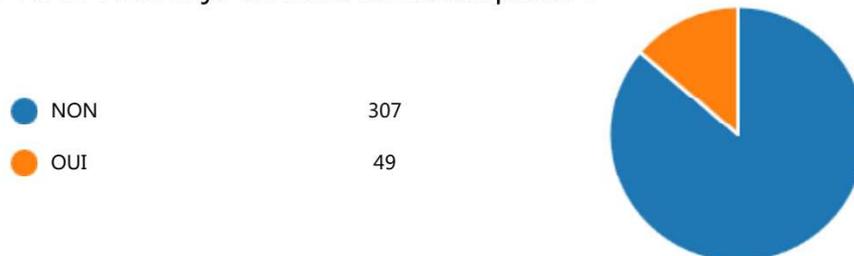
ANNEXE 4 : sondage rapide

LA NATUROPATHIE ET VOUS.

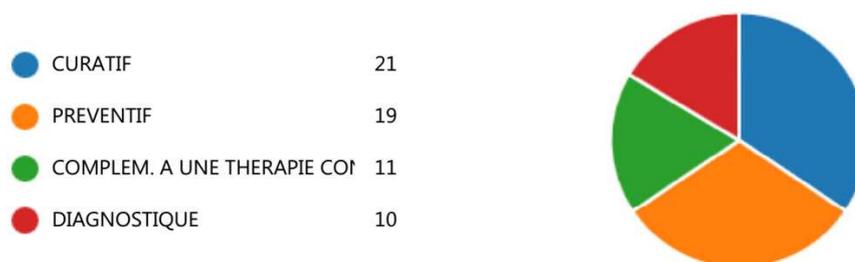
356 Réponses

Questionnaire auto-administré par internet, ouvert pour la période du 09 au 17 MAI 2017.
Diffusion de l'adresse par Me GUEVARA Emmanuelle, coordinatrice des MIP/2017.

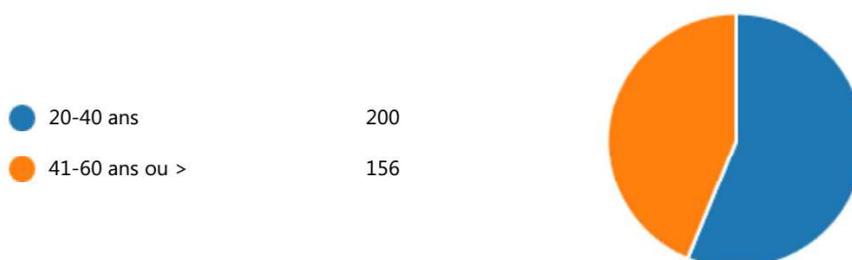
1. Avez-vous déjà consulté un naturopathe ?



2. Si oui, cette consultation avait un but ...



3. Votre age ?

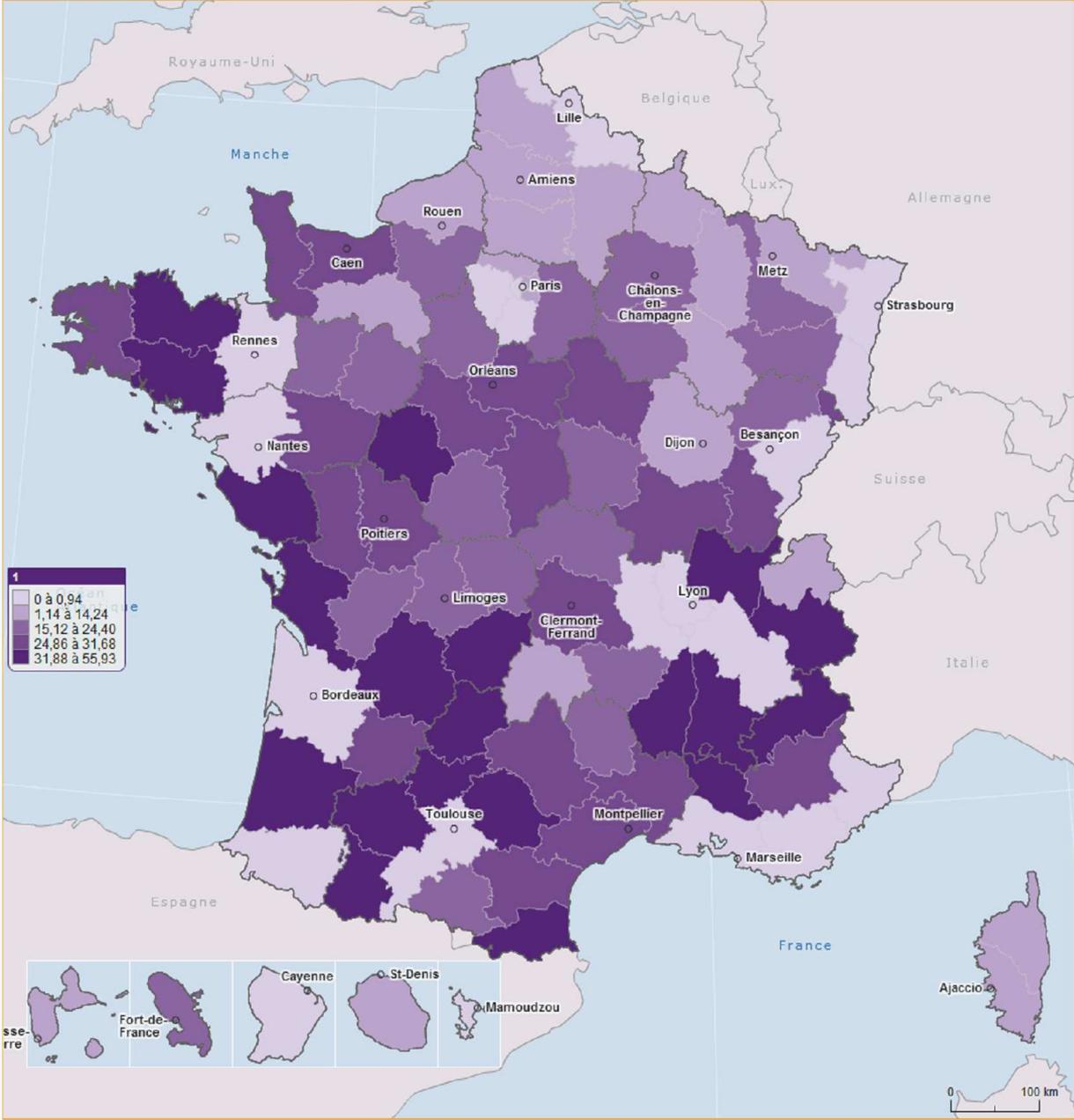


4. Si oui, quelle thérapie avez-vous pratiquée ?



ANNEXE 5 : cartographie « densité autres thérapeutes »

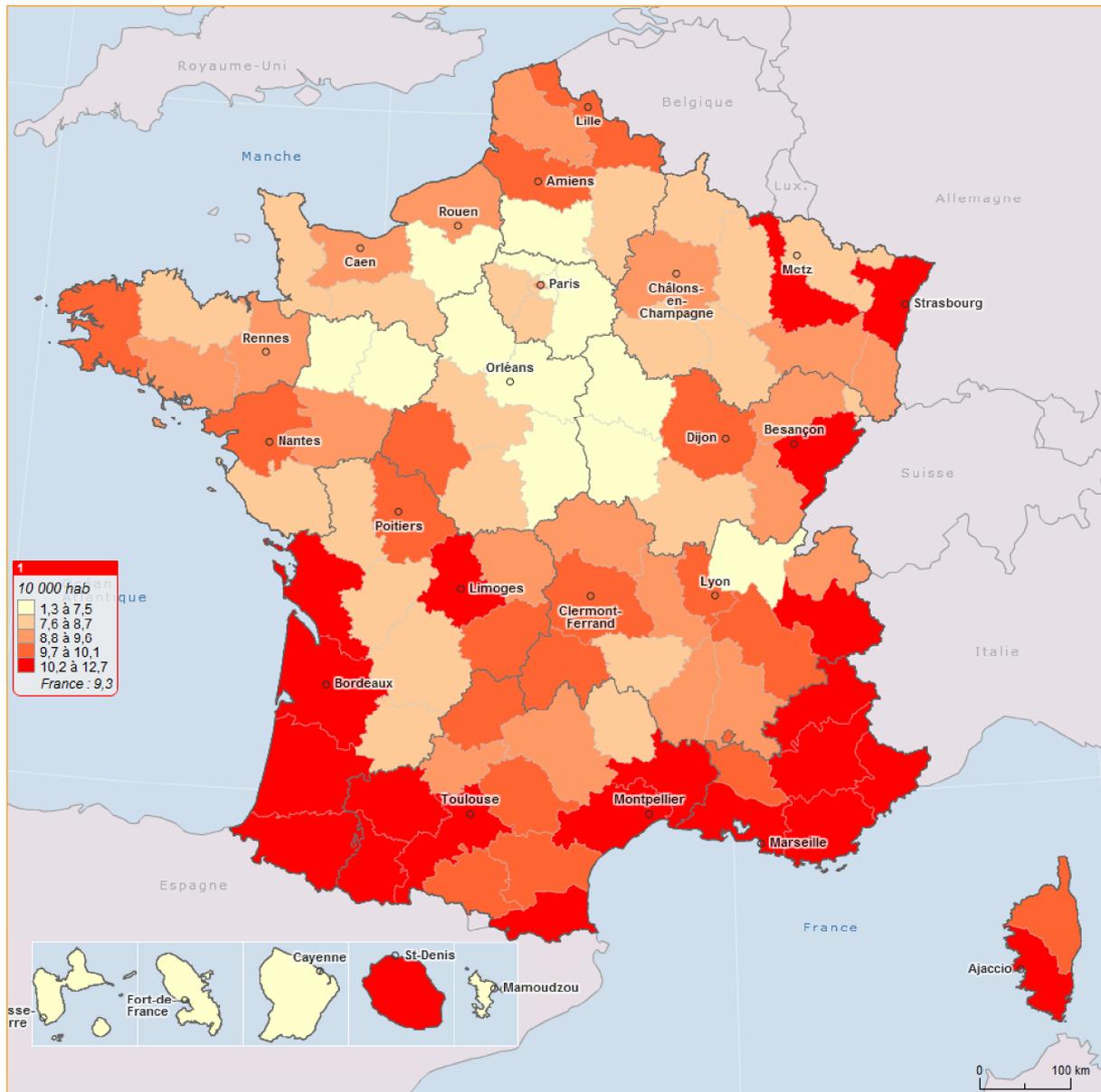
densité_autres_therapeutes (pour 100 000 hab) -



© IGN GeoFla 2014

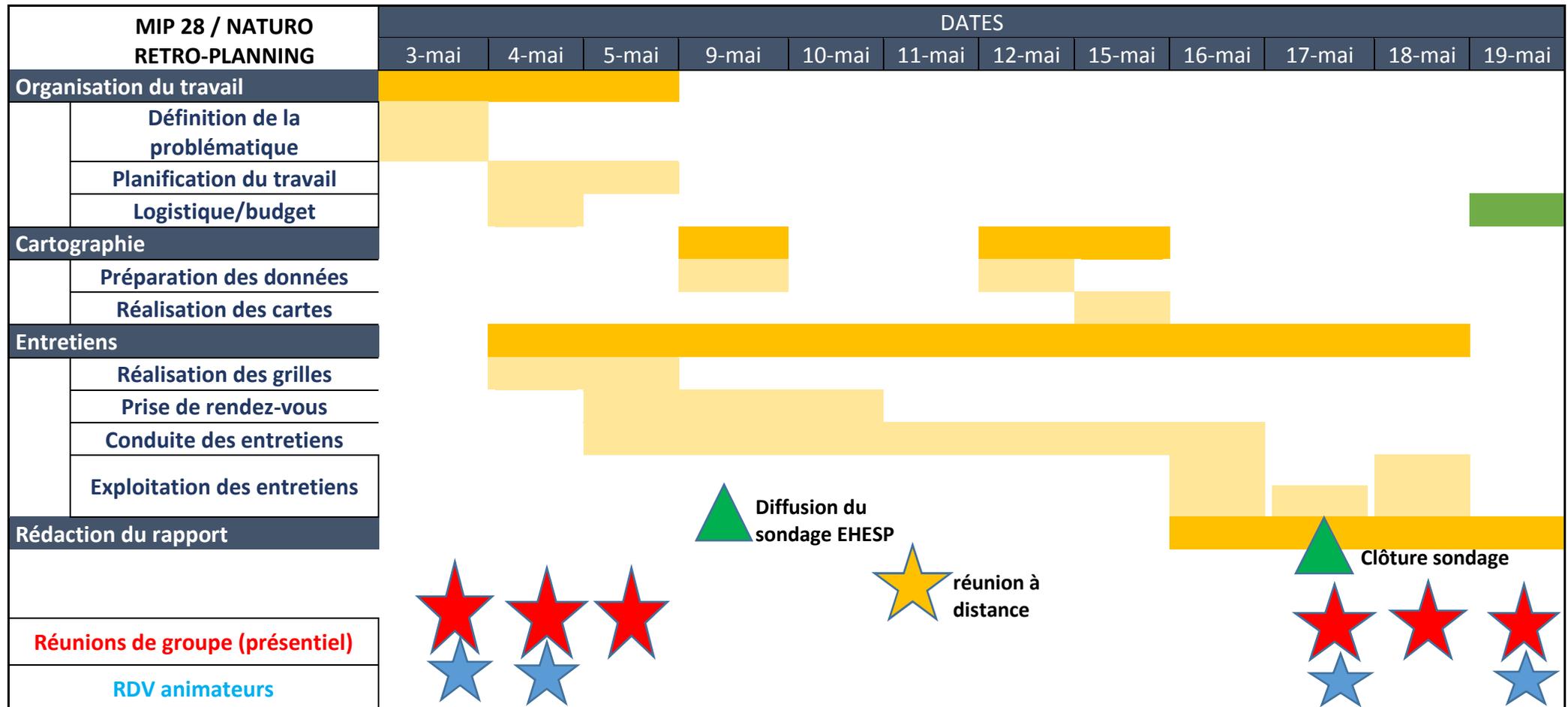
ANNEXE 6 : cartographie « densité omnipraticiens »

Densité d'omnipraticiens pour 10 000 hab., 2014 - source : FNPS, INSEE



Nombre de professionnels (médecins généralistes (y compris à mode d'exercice particulier)) installés au 31/12/200n par rapport à la population

ANNEXE 7 : rétro-planning du groupe de travail.



Thème n°28

Animé par : CONSTANT Aymery (Maitre de Conférences des Universités : Psychologie de la santé) ; RAUDE Jocelyn (Maitre de Conférences des Universités : sociologie de la santé) .

La naturopathie : l'autre territoire de santé

ATTANE Cécile (D3S) ; BACHELLEZ Cédric (DS) ; BRANLANT Christine (AAH) ;
CHERMEUX Julie (D3S) ; CHOUAT Jamel (DS) ; JACQUARD Camille (DH) ;
KICHETA Sabrina (D3S) ; KOHLMULLER-DARS Flora (DH) ; MARTINET Séverine (AAH) ;
MURIEL Alexandra (IES) ; TROCHU Armelle (AAH) ; VOLET Séverine (DH).

Le 21 mars août 2016 un article du Monde titrait "Naturopathe, une reconversion à la mode". Cet intérêt pour la discipline, lié à une certaine défiance envers la médecine conventionnelle nous a conduit à rencontrer les principaux acteurs de la naturopathie : praticiens, représentants de leurs écoles, associations, figures emblématiques de la naturopathie, mais également l'Ordre des médecins, des médecins. A partir des 45 entretiens réalisés, nous avons cherché à identifier le profil des naturopathes, leurs pratiques, leur organisation professionnelle et enfin leur vision pour l'avenir de cette profession.

Majoritairement installés en zone urbaine, les parcours professionnels des naturopathes sont hétérogènes. Certains d'entre eux étaient auparavant conseiller financier, chef de clinique, pour ne citer que quelques exemples. Les formations en naturopathie et les techniques sont diverses (réflexologies, aromathérapie,...). Les naturopathes s'accordent cependant pour inscrire leurs pratiques dans un objectif de prévention et de conseils en santé.

Malgré cette diversité, les entretiens mettent en lumière un processus d'organisation progressive en fédérations et associations. Cette structuration en réseaux est à l'origine d'une vision cohérente de leur discipline. Ils tiennent un discours maîtrisé qui semble être une condition à l'intégration au système de santé, se positionnant ainsi en complémentarité avec la médecine.

Cette structuration tend à faciliter une reconnaissance officielle de la profession souhaitée par une majorité des naturopathes. Cette dernière contribuerait à sécuriser les pratiques face aux risques de dérives liées à l'absence de contrôle institutionnel. Dans un contexte européen favorable à une dynamique de reconnaissance, la question de la normalisation de la profession et des modalités de son intégration dans le système de santé se pose avec acuité.

Mots clés : *naturopathie, naturopathe, médecine non-conventionnelle, médecine alternative, bien-être, reconnaissance, prévention*

L'École des hautes études en santé publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les rapports : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs